



TERRITOIRE DE PROJETS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

PROJET PRESENTE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants et, dès lors, aux syndicats mixtes constitués de tels établissements), le président présente au comité syndical, dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

1. RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (2021)

Pour mémoire, le Compte administratif 2021 approuvé le 01/03/2022 laissait apparaître :

- un **excédent** de clôture de **201.404,19 €** en fonctionnement
- un **excédent** de clôture de **22.817,52 €** en investissement
- un résultat définitif global compte tenu des restes à réaliser, établi à 194.221,71 € (**excédent**)

2. RESULTATS PROVISOIRES DU DERNIER EXERCICE EN DATE (2022)

Sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, les résultats provisoires de l'exercice 2022 seraient établis comme suit :

- un **excédent** de clôture de **282 015,92 €** en fonctionnement
- un **excédent** de clôture de **56.986,15 €** en investissement
- un résultat définitif global, établi à 339.002,07 € (**excédent**)

Globalement l'exercice 2022 se solde :

- En fonctionnement : par des dépenses réalisées (494.515,72 €) inférieures au prévisionnel (996.335,19 €) et des recettes également inférieures (776.531,64 € incluant l'excédent reporté de 2021)
- En investissement : une réalisation des dépenses (20.141,75 €) inférieures au prévisionnel (93.000 €) et des recettes également inférieures (77.127,90 €).

Les faits marquants de l'exercice 2022 :

- Fonctionnement :
 - o Recettes :
 - Une **hausse des contributions des EPCI membres** (+ 50.000 €, soit +20%), pour renforcer le financement des missions essentielles du PETR (précédemment très dépendantes des subventions) et faire face au remboursement de la ligne de trésorerie
 - Une **hausse de la contribution du Syndicat Mixte du SCOT** (+28.000 €, soit +35%) suite à la nouvelle assiette et aux nouvelles répartitions de prise en charge des dépenses de structure mutualisées entre PETR/SCOT
 - Une **diminution des subventions perçues** (les missions Mobilité et EIT n'étant plus assurées, la mission CEP n'étant plus subventionnée)
 - Un **reliquat de subventions** liées aux actions des exercices antérieurs n'étant **pas encore totalement encaissé** (LEADER 2021 : 39.500 € restant à recouvrir) ou **moins important que prévu** (EIT : - 63.000 €)
 - o Dépenses
 - La **maîtrise des charges courantes** (+4%) malgré une extension des locaux, la hausse des loyers, énergie, etc. et la réalisation de plusieurs études (LEADER 2023-2027, évaluation environnementale PCAET...). La hausse des charges a été contenue grâce à la non-reconduction des missions Mobilité et EIT et aux actions engagées (renégociation de contrats, optimisation des achats, mutualisation élargie entre PETR/SCOT...)
 - Des **charges de personnel recentrées sur les priorités du PETR** (+10% sur 2021 : l'année 2021 ayant connu de nombreuses vacances de postes, mais -17% sur 2020 : des missions ayant été non reconduites)
 - Le **faible niveau de réalisation** (1%) **du programme ACTEE** (146.000 inscrits en dépenses et en recettes)
- Investissement :
 - o Recettes : une régularisation d'écriture comptable de 2018 (subvention de 41 552 € encaissée en fonctionnement et basculée en section d'investissement / compte de tiers)
 - o Dépenses : les investissements nécessaires à l'extension des locaux (dont une caution de 4.239,36€), l'archivage, l'amélioration du réseau téléphonique et informatique et la mise en place du télétravail.

3. ETAT DE LA DETTE

Prêt bancaire

Aucun emprunt n'est actuellement en cours.
 L'encours de la dette est donc de 0 €.

Ligne de trésorerie

En février 2018, le PETR a contracté un prêt relais d'un montant de 540.000 € pour faire face à des besoins passagers de trésorerie dans l'attente de l'encaissement de subventions, sans à avoir à impacter les contributions des communautés de communes membres.

Un remboursement de 50 000 € est intervenu en octobre 2018.

Cette ligne de trésorerie a ensuite été reconduite annuellement.

En date du 6/01/2022, un contrat a été signé avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un montant de 490.000 € d'une durée d'1 an.

Au 31/12/2022, la somme des remboursements effectués s'élève à 350.000 €. Le capital à rembourser est donc de 140.000 €. Le montant des intérêts réglés est de 3.305,47 €.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2023

En 2023, suite au recentrage de ses missions effectué en 2021-2022, le PETR devrait poursuivre ses interventions dans ses 2 domaines de priorités :

- La Transition écologique avec le suivi et la mise en œuvre du PCAET, l'animation du service public de la rénovation de l'habitat (France Rénov) et de la mission de Conseil en Energie Partagé auprès des communes
- Le soutien au développement rural à travers le programme LEADER.

4.1. Transition écologique / Plan Climat Air Energie Territorial

Après plusieurs années de procédure et de concertation, l'approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) est intervenue le 10/01/2023.

Le PETR assurera le pilotage, le suivi et la coordination du PCAET.

Si la mise en œuvre des actions du PCAET relève essentiellement des EPCI et communes du territoire, le PETR prendra aussi toute sa part dans l'engagement d'actions opérationnelles sur 3 domaines de priorités : énergie/rénovation du bâti, mobilité, agriculture, ainsi qu'en matière de sensibilisation/communication/accompagnement au changement. Une enveloppe annuelle d'environ 50.000 € de reste à charge pour le PETR est proposée d'être dérogée à cet effet.

Pour 2023, il est proposé :

- La réalisation d'une **étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions** dans le cadre du Plan motorisations à faibles émissions de la Région Grand Est (100.000 € dont 20.000€ de reste à charge pour le PETR)
- La **reconduction du challenge des mobilités durables « Défi J'y vais »** auprès des entreprises, administrations et établissements scolaires du territoire (2.500 € de reste à charge pour le PETR)
- L'accompagnement par le réseau Les Générateurs en Grand Est des **collectivités** (communes et EPCI) **au développement d'énergies renouvelable** sur leur territoire (10.000 € de reste à charge pour le PETR)
- La poursuite des actions engagées sur **la résilience alimentaire** et le **stockage de CO2 / la diminution des gaz à effet de serre dans l'agriculture** (10.000 € de reste à charge pour le PETR)
- La construction et la mise en œuvre d'un **programme de sensibilisation, de communication** et d'accompagnement au changement à l'échelle du PETR sur le PCAET et la transition écologique (5.000 € de reste à charge pour le PETR)

DEPENSES		RECETTES	
Mobilité : Etude territoriale flotte de véhicules à faibles émissions	100.000 €	Région Grand Est	80.000 €

Mobilité : Challenge mobilités alternatives (défi j'y vais)	2.500 €		
Energie : accompagnement des collectivités au développement d'énergies renouvelables (réseau Les Générateurs en Grand Est)	10.000 €		
Agriculture : poursuite démarches résilience alimentaire & stockage de CO2 / réduction des GES	10.000 €		
Programme de sensibilisation / communication PCAET	5.000 €		
Poste de chargée de mission 1 ETP (et tous frais annexes)	42.000 €	Région Grand Est (ingénierie territoriale)	15.000 €
Reliquat 2022 (ENR citoyennes)	1 900 €	Reste à charge PETR	76.400 €
TOTAL	171.400 €	TOTAL	171.400 €

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20230308-2023-03-08-03-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

4.2. Transition écologique / France Rénov' / Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)

France Rénov est la nouvelle dénomination du service public de la rénovation de l'habitat, ayant succédé depuis le 1/01/2022 à l'Espace Info Energie / Espace Conseil FAIRE (service qui existait depuis 2011 au PETR RVGB).

Le SARE est le programme de financement et d'animation de l'Etat et la Région Grand Est qui s'inscrit dans ce cadre et vise à la fois :

- L'information et le conseil technique, financier voire juridique des ménages, copropriétés et petit tertiaire, pour toute question relative à la rénovation énergétique
- L'accompagnement des ménages et copropriétés dans la programmation (AMO), le suivi (MOE) et la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Une convention de partenariat entre le PETR à OKTAVE est signée dans ce cadre

Le SARE finance le service France Rénov sur la base d'une part fixe (prorata du nb d'habitants) et d'une part variable assise sur le nombre d'actes réalisé par les différents acteurs sur le territoire (PETR et Oktave).

Depuis 2018, le PETR assure cette mission avec 1 Conseiller pour les 4 EPCI du territoire du Pays (102 900 hab) + la CC Ried de Marckolsheim (20 600 hab), cette dernière disposant auparavant d'un service mutualisé avec la CC du Pays Rhin Brisach.

A noter qu'en complément du service France Rénov, le Conseiller du PETR assure, par convention à titre gratuit, l'instruction des dossiers de demande d'aides locales de ces 2 EPCI (mission non cofinancée par le SARE).

Depuis 2021 et surtout 2022, en raison d'un contexte réglementaire changeant (RE 2020, DPE, loi Climat & Résilience...), de plusieurs évolutions des dispositifs d'aides nationales ou locales (Ma Prime Rénov, programme de CEE, Fonds Alsace Rénov...), de la mise en œuvre opérationnelle des OPAH-RU (pôle urbain CCRG et Neuf Brisach), mais surtout du contexte tendu (crise énergétique, inflation, hausse des taux d'emprunt...), le service France Rénov a connu un afflux de sollicitations auquel il n'a pas réussi à faire face.

Les actions d'améliorations prévues pour 2022 (diffusion des permanences sur CCPAROVIC et CCCHR, visites prédiagnostics, animations...) n'ont de ce fait, pas toutes pu se concrétiser.

Les objectifs chiffrés pour 2022 en nombre d'actes pour les ménages sont dépassés. Ceux pour le petit tertiaire et les copropriétés non atteints.

Par ailleurs, l'enveloppe de co-financement du SARE n'est pas totalement mobilisée, les dépenses réalisées restant en deçà du plafond subventionnable.

Enfin, fin 2022, l'Etat a communiqué les modalités et le calendrier de mise en place du dispositif SARE. L'Accompagnateur Renov en plusieurs phases sur 2023. Le PETR devra se positionner sur ce point.

Ainsi, il est proposé pour 2023 de :

- **Renforcer le service, à savoir recruter 0,5 ETP** supplémentaire pour :
 - o atteindre les objectifs chiffrés,
 - o apporter une réponse à tous les pétitionnaires,
 - o réaliser les missions dévolues
 - o rapprocher le service de l'utilisateur pour poursuivre sa diffusion sur le territoire et améliorer sa visibilité,
 - o optimiser les tâches administratives
 (1,5 ETP : 60.000 € / an dont 20.000 € de reste à charge)
- **Proposer un programme d'animations / sensibilisation** (5.000 € de reste à charge PETR)
- Valoriser les charges de structure à hauteur de 20% sur le service France Rénov
- Maintenir la prise en charge de l'instruction des aides CCARB et CCRM jusqu'au 31/12/2023 (la convention actuelle échoit au 30/06/2023) dans l'attente du nouveau dispositif SARE

DEPENSES		RECETTES	
1,5 ETP Conseiller et tous frais annexes	60.000 €	SARE (Région Grand Est + CEE)	40.000 €
Animations et communication	5.000 €	Reste à charge PETR (dont CC Ried Marckolsheim)	20.000 €
TOTAL	65.000 €	TOTAL	65.000 €

4.3. Transition écologique / Conseil en Energie Partagé / Programme ACTEE

Depuis 2018, le PETR met à disposition des communes de moins de 10000 habitants du territoire un Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Initialement cofinancé par l'ADEME jusqu'en 2020, le poste est financé à 100% par le PETR depuis 2021, et donc par les contributions des 3 Communautés de Communes de son périmètre d'intervention (CCCHR, CCPAROVIC, CCRG).

NB : la CCARB dispose d'un poste en régie, mutualisé avec la CC Ried de Marckolsheim.

Par ailleurs, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) se poursuit dans le cadre du groupement piloté par Territoire d'Energie Alsace (TEA).

Ce programme, animé localement par le Conseiller du PETR permet de bénéficier d'une enveloppe d'environ 150.000 € pour financer, les actions suivantes sur les bâtiments des Communes du territoire (CCARB comprise) :

- L'intervention d'un économe de flux
- Des outils/équipements de suivi et mesure
- Des études techniques/audits énergétiques,
- Des frais maîtrise d'œuvre lors de travaux de rénovation énergétique de bâtiments

Les dépenses doivent être réalisées avant septembre 2023. 20 communes sont actuellement concernées.

Le PETR :

- Encaissera les aides ACTEE puis les reversera aux communes bénéficiaires
- Encaissera la participation des communes au frais de l'économe de flux et les reversera à TEA

Les sommes (150.000 €) seront inscrites en dépenses et en recettes.

Compte tenu des enjeux apparus en 2022 (crise énergétique, inflation, approbation/mise en oeuvre du PCAET) en plus des enjeux réglementaires (décret tertiaire, ...), la mission de CEP a été recadrée et de nouvelles priorités définies comme suit :

1. développer la planification énergétique : finaliser les bilans dans toutes les communes, massifier et professionnaliser le suivi des consommations, aider à la priorisation des actions de réduction, les évaluer
2. améliorer l'accompagnement des projets communaux : amorcer les projets, apporter l'expertise technique et financière au montage, passer le relais aux AMO/MOE

3. assurer une veille sur les appels à projets et opportunités financières, ne pas passer à côté, rechercher l'efficacité, éviter les fausses aubaines

Afin de répondre à ces nouvelles priorités (bilan et suivi des consommations), il apparaît nécessaire de :

- **acquérir un mettre en place un logiciel de suivi des consommations des bâtiments** (déjà prévu au BP 2022), dont le fonctionnement est estimé à 12.000 € / an, à charge des communes participantes à partir de la 2ème année d'abonnement (30 à 50 € par compteur ou 100 € max par bâtiment / an)
(38.400 € dont 26.264 € de reste à charge)
- **Etablir une convention entre le PETR et chaque Commune** souhaitant recourir au CEP pour encadrer l'intervention du CEP et la mise en place du logiciel.

Il est donc proposé pour 2023 :

DEPENSES		RECETTES	
Logiciel de suivi de consommation (acquisition/installation/formation + 1 ^{ère} année d'abonnement)	38.400 €	ADEME	12.136 €
Programme ACTEE : reversement des aides aux communes + reversement des frais économiste de flux à TEA	150.000 €	Programme ACTEE : reversement des aides aux communes + reversement des frais économiste de flux à TEA	150.000 €
Poste de Conseiller 1 ETP et tous frais annexes	39.000 €	Reste à charge PETR (hors CCARB)	65.264 €
TOTAL	227.400 €	TOTAL	227.400 €

4.4. Programme LEADER

Le programme LEADER 2014-2022 entre dans sa phase transitoire qui doit permettre la finalisation des projets du programme actuel et l'engagement (si la candidature du PETR est retenue) du nouveau programme 2023-2027.

La stratégie de développement 2023-2027 et le dossier de candidature du PETR ayant été finalisés fin 2022.

En 2023, il est proposé de :

- **poursuivre la gestion des dossiers en cours** (programmation et paiement) pour atteindre les objectifs fixés de consommation de l'enveloppe
- le cas échéant, **engager la programmation 2023-2027**, mettre en place les instances prévues, communiquer / promouvoir et poursuivre l'animation autour du nouveau programme LEADER pour le faire connaître.

DEPENSES		RECETTES	
Postes 1,5 ETP Animation + Gestion (et tous frais annexes)	62.000 €	UE / LEADER	35.000 €
Communication	3.000 €		
Action de promotion	2.500 €	Reste à charge PETR	32.500 €
TOTAL	67.500 €	TOTAL	67.500 €

Enfin, 2023 devrait permettre également de solder les reliquats d'aide LEADER restant encore à encaisser pour les actions du PETR :

- 2021 : animation + coopération avec le PETR Thur Doller valorisation des mandrins en carton
- 2022 : animation + candidature programme 2023-27 & évaluation programme 2014-22

4.5. Administration Générale & animation territoriale

➤ Le Conseil de développement

Par délibération du 19/10/2021, le Conseil Syndical a approuvé les nouvelles modalités de fonctionnement et de reconstitution du Conseil de Développement territorial pour la mandature 2020-2026, à savoir 40 représentants composant 2 collèges (20 citoyens volontaires et 20 personnes qualifiées représentant les acteurs socio-économiques)

L'installation de l'Assemblée eu lieu le 25/03/2022 et un Bureau a été désigné.

Pour 2023, il est proposé de poursuivre l'animation du Conseil de Développement et de prévoir une enveloppe d'animations/communication/visites (3.000 €).

➤ Le GECT EURODISTRICT Région Freiburg Centre et Sud Alsace

La mise en route du GECT (groupement européen de coopération territoriale) a réellement démarré courant 2021.

L'Eurodistrict bénéficie du programme européen INTERREG et œuvre en matière de communication et de coopération transfrontalière dans les domaines de la jeunesse, sport, culture, environnement, culture, énergie, mobilité...

Pour 2023, il est proposé de maintenir la contribution du PETR (15.000 €).

➤ Administration générale

Pour 2023, le travail d'animation territoriale se poursuivra. La démarche engagée en 2021 de régularisation du fonctionnement administratif et financier du PETR devrait arriver à son terme.

Ainsi, pour 2023, il est proposé de :

- organiser une conférence des Maires sur le PCAET (avec visite de site + atelier/conférence)
- retravailler la stratégie de communication et de refondre le site internet du PETR / SCoT
- finaliser les investissements dans les locaux et la sécurisation des réseaux informatiques
- poursuivre la mise en place des registres obligatoires, des procédures administratives (RGPD, DUERP...)
- mettre en œuvre les lignes directrices de gestion RH
- finaliser le remboursement de la ligne de trésorerie (140.000 €) et l'assainissement des finances de la structure
- rechercher toutes pistes de mutualisation possibles
- anticiper la poursuite de la hausse des loyers, dépenses d'énergie et autres charges courantes
- maintenir la répartition des dépenses de structure mutualisées entre PETR/SCOT/ADS au prorata du nombre d'ETP au 1^{er} janvier :

Dépenses	Assiette de répartition
Locaux (loyer+charges, assurances, électricité, entretien, OM...)	Prorata ETP
Presse locale	
Contrats d'assistance, de prestations diverses (courrier...)	
Informatique et téléphonie (abonnements, maintenance...)	
Petites fournitures et investissements communs	
Site internet & communication (investissement + fonctionnement)	Prorata nb de missions
Postes de direction et assistante de direction	Prorata temps passé

Pour 2023, cela s'appliquerait ainsi :

	PETR	ADS	SCOT ADM
Agents en nb ETP	4,50	4,50	0,50

Direction (temps passé)	0,5	0,15	
Assistante de direction (temps passé)	0,60	0,30	0,10
Total	5,60	4,95	0,95
Nombre de missions	5 (AG, PCAET, CEP, SARE LEADER,)	1 (ADS)	2 (AG, SCOT)

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20230308-2023-03-08-03-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception en Préfecture : 13/03/2023

Répartition de la contribution 2023 :

	2023
Montant total des dépenses mutualisées	178.500 €
PETR	89.500 €
Syndicat Mixte du SCoT	89.000 €
ADS	73.000 €
SCOT / ADM	16.000 €

Pour l'Administration Générale, il est proposé pour 2023 :

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courant	96.500 €	Région Grand Est Ingénierie territoriale	15.000 €
Charges financières	3.000 €	Contribution syndicat mixte du SCoT / dépenses mutualisées	89.000 €
Eurodistrict	15.000 €		
Communication et site internet	25.000 €		
Autres investissements	14.000 €		
2 ETP direction et assistante de direction + tous frais annexes + autres charges admi	115.000 €		
Conseil de développement	3.000 €		
SOUS TOTAL AG	271.500 €	SOUS TOTAL AG	104.000 €
<i>Rappel reste à charge PETR missions PCAET, SARE, CEP, LEADER</i>	194.164 €	<i>Reliquat recettes opérations antérieures</i>	64.500 €
TOTAL DEPENSES AG 2023	465.664 €	TOTAL RECETTES AG 2023	164.500 €
		BESOIN DE FINANCEMENT 2023	301.164 €
		Proposition contributions EPCI 2023	306.000 €
<i>Rappel Ligne de Trésorerie au 1/01/2023</i>	140.000 €		

5. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels contractualisés par le PETR sont actuellement les suivants :

- PCAET : mise en œuvre sur 6 ans (2023-2028)
- Programme LEADER 2014-2022 : date limite de solde des dossiers : 2025
- (en attente : Programme LEADER 2023-2027 : modalités inconnues / projection : 2023-2029)
- SARE : convention 2021-2023 (date limite de solde : 31/03/2024)
- CEP : programme ACTEE 2021-2023 : date limite de solde : septembre 2023

Aucun Plan Pluriannuel d'Investissement n'est établi. Pas de gestion en AP/CP.

6. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2023, le tableau des effectifs du PETR est le suivant :

Fonction	Catég	Grade	statut	date début	date fin	Quotité
Directeur	A	Attaché principal	titulaire	01/05/2021	0	100/100
Chargé/e de mission transition écologique	A	Attaché	contractuel	01/10/2021	30/09/2024	100/100
Animateur du Programme LEADER	A	Attaché	contractuel	17/05/2022	16/05/2024	100/100
Conseiller en rénovation énergétique	B	Technicien	contractuel	17/02/2021	16/02/2024	100/100
Conseiller en énergie partagé (CEP)	B	Technicien	contractuel	1/01/2023	31/12/2025	100/100
Assistante de Direction	C	Adjoint administratif principal 1e cl	titulaire	01/11/2020	0	100/100
Gestionnaire du Programme LEADER	C	Adjoint administratif principal 2e cl	contractuel	15/09/2022	14/09/2023	50/100

Effectifs par catégorie :

- A : 3
- B : 2
- C : 2

Effectifs par statut :

- Titulaires : 2
- Contractuels emplois permanents : 5
- Contractuels emploi non permanent : 0

Effectifs par filières :

- Administrative : 5
- Technique : 2
- Autres : 0

Effectifs par quotité de temps de travail :

- Temps complet : 6

- Temps non complet : 1

Effectifs par sexe :

- Femmes : 3
- Hommes : 4

Durée effective du temps de travail : 38h hebdomadaires + 18 jours de RTT

Evolution des effectifs passée et prévisionnelle

	2019	2020	2021	2022	2023
Direction	1	1	1	1	1
Secrétariat	2	1	1	1	1
LEADER	1	1.7	1	1.5	1.5
PCAET :	1	1	1	1	1
EIE/SARE	1	1	1	1	1.5
CEP	1	1	1	1	1
Mobilité	1	1	0	0	0
Economie	1	1	0	0	0
Total	9	8,7	6	6.5	7
Budget Prévisionnel (€)	490.602	374.950	375.950	310.675	322.000

Dépenses prévisionnelles de personnel 2023

Les dépenses de personnel (322.000 €) représentent environ 40% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se ventilent comme suit :

	Montant	%
Traitement indiciaire	170.000 €	52,8%
Régime indemnitaire	38.500 €	11,9%
NBI / SFT / indemnité de résidence	3.000 €	0,9%
Heures supplémentaires rémunérées	500€	0,1%
Chèques déjeuners (<i>dépenses totales, 50% de prise en charge par les agents à déduire</i>)	10.000 €	3,1%
Avantages en nature	0	0%
Charges patronales	89.200 €	27,7%
Autres charges (médecine du travail, assurance statutaire...)	10.800 €	3,5%
Total	322.000€	

Aucun avantage en nature (logement, véhicule, repas...) n'est accordé aux agents du PETR.

Pour rappel, l'action sociale en faveur des agents du PETR consiste en :

- L'attribution de chèques déjeuner d'un montant nominal de 6,325 € pris en charge par le PETR
- La prise en charge de la protection sociale complémentaire en matière de santé (40 € maximum / mois)
- La prise en charge de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance (40 € maximum)
- L'adhésion au Groupement d'Action Sociale (GAS) du CDG68 (90 € par agent).

Le remboursement des frais de déplacements/de mission ainsi que les actions de formation des agents ne sont pas comptabilisés dans les éléments de rémunération.

SYNTHESE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2023

En dépenses :

1. poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
2. dégager une enveloppe d'environ 50.000 € de reste à charge pour la mise en œuvre par le PETR d'actions du Plan Climat
3. renforcer le service France Rénov / SARE par le recrutement de 0,5 ETP supplémentaire (passage de 1 à 1,5 ETP pour le service)
4. pour la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP), prendre en charge l'acquisition, l'installation et la 1^{ère} année d'abonnement du logiciel de suivi des consommations (les coûts annuels des années suivantes étant pris en charge par les communes bénéficiaires)
5. maintenir la répartition de la prise en charge des dépenses mutualisées entre PETR/SCOT/ADS au prorata du nombre d'ETP et du nombre de missions

En recettes :

1. maintenir la contribution des communautés de communes au niveau de 2022 soit un montant total d'environ 306.000 € (comprenant la participation de la CCRM au service France Rénov / SARE)
2. Réserver une part des recettes (excédent antérieur + contributions des CC) pour anticiper la baisse des subventions, notamment sur le SARE / France Rénov et LEADER, et maintenir la capacité financière d'assurer ces missions durant les prochaines années